**Appel à projets 2015**

**Aide aux Aidants**

**Calendrier**

Publication de l’appel à projets : vendredi 3 juillet 2015.

**Date limite de remise des projets candidats : jeudi 15 octobre 2015**

Réponse aux candidats : vendredi 20 novembre 2015

1. **Contexte et objectifs de l’appel à projets**

**Le projet de loi relatif à l’adaptation de la société au vieillissement prévoit d’une part l’élargissement des possibilités d’intervention de la CNSA en matière de soutien aux aidants et d’autre part la mise en place de conférences des financeurs qui pourront être porteuses au niveau local de stratégies coordonnées de soutien aux aidants. Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la loi, la CNSA lance un appel à projets national pour faire émerger et soutenir des projets innovants permettant de diversifier les modalités de réponses aux besoins des proches aidants.**

L’aide apportée aux personnes en situation de handicap ou de perte d’autonomie engage fortement l’entourage proche. Présents au quotidien, les aidants fournissent non seulement une aide concrète et un soutien moral, mais ils assurent également souvent la continuité de l’accompagnement. Avec l’allongement de la durée de vie et l’augmentation des maladies chroniques, le rôle des proches prend encore plus d’importance, et la bonne articulation entre ce soutien et l’intervention des professionnels devient cruciale.

L’étude portée par le CREAI Rhône-Alpes en 2009[[1]](#footnote-1) précise que sur un échantillon de 1061 aidants interrogés : 46% ressentent une charge importante, 20% une charge très lourde, et 5% une charge trop lourde. Des facteurs aggravants sont identifiés : l’âge, le fait d’être une femme, d’appartenir à la génération dite « pivot », d’être isolé(e) constituent en soi des facteurs aggravants des risques liés à la relation d‘aide. Le nombre d’heures d’aide, la pathologie ou la déficience (maladies psychopathologiques ou psychiques entraînant des « comportements problèmes » et /ou des troubles de la communication) et l’ancienneté de l’intervention entrent également en compte dans les facteurs de risque pour l’aidant.

Tous les aidants n'expriment pas le besoin « d'être aidé », soit parce qu’ils n'en ressentent pas le besoin, soit parce qu’ils ne sont pas en mesure de l’exprimer. Nombreux sont ceux qui n’ont pas accès aux dispositifs de soutien, faute de connaitre leur existence ou de bénéficier de la mobilité ou de la disponibilité nécessaires.

Exprimer ce besoin d’aide résulte en effet d'un processus plus ou moins long de maturation et de prise de conscience dans sa fonction d’aidant, Le besoin de soutien est évolutif dans le temps, en fonction de l’évolution de la situation de la personne aidée, de sa prise en charge et de l’environnement du couple aidant/aidé. Il s’exprime d’autant plus facilement que l’aidant a été sensibilisé aux risques que présentait sa situation et qu’il a connaissance des possibilités d’aide existantes.

Il apparaît donc essentiel de développer des actions permettant aux aidants de mieux identifier à la fois leurs besoins et les ressources disponibles sur leur territoire, ce qui implique :

* d’améliorer le repérage des aidants, notamment les plus fragiles et/ou en risque, afin de pouvoir les accompagner vers une offre de service adaptée ;
* de renforcer l’information des aidants sur l’offre d’appui existante et d’accroitre l’accessibilité et le recours effectif à cette dernière.
1. **Thématiques soutenues**

L’objectif de cet appel à projets est de faire émerger et soutenir des projets innovants permettant d’améliorer **l’identification par les aidants de leurs besoins, leur connaissance des ressources disponibles sur leur territoire, et de rendre l’offre de soutien plus accessible, notamment grâce au recours aux nouvelles technologies.**

Pour répondre à cet objectif, deux axes sont proposés :

**Axe 1 – Améliorer l’accessibilité et le recours à l’offre de service de soutien par les aidants, notamment par l’utilisation des nouvelles technologies dans la relation d’aide**

**L’ appel à projet soutiendra des projets contribuant aux objectifs généraux suivants**

* améliorer le repérage et aller au-devant des aidants susceptibles d’avoir besoin d’aide, mais sans contact avec les dispositifs de soutien et mal repérés ;
* faciliter l’accès des aidants à une réponse adaptée, dans le cadre d’une offre diversifiée ;
* Favoriser l’anticipation des situations de crise ou d’urgence et leur gestion.

L’appel à projets pourra soutenir notamment des projets qui :

* développent et mettent en œuvre des démarches de diagnostic et/ou d’auto-diagnostic de la situation et des risques pour l’aidant ainsi que de conseil pour y faire face ;
* facilitent le repérage par les aidants des personnes ressources ou des dispositifs locaux existants ;
* visent l’amélioration de la communication et la coordination dans le cadre de la triade aidant-aidé-professionnel ;
* conçoivent des actions innovantes pour le soutien d'urgence (apporté à distance), par des professionnels pour les situations de crise lorsque l'aidant est seul avec son proche ;
* favorisent un soutien innovant, y compris à distance, entre pairs aidants.

Toutes ces démarches pourront s’appuyer utilement sur des outils ayant une composante technologique.

**L’appel à projets a une vocation expérimentale ; il sera porté une attention tant à la pertinence du projet proposé qu’au soin apporté à son évaluation (qualitative a minima).**

**Axe 2 – Développer des outils et méthodologies d’auto-formation des aidants en distanciel et tester leur pertinence**

En France, près de 50% des aidants ont une activité professionnelle. Risque d’épuisement, sentiment de culpabilité, absentéisme… l’aide fournie quotidiennement à un proche peut s’avérer difficilement compatible avec une vie professionnelle. Tenter de concilier vie professionnelle et vie d’aidant devient alors une priorité**.** L’accès même aux dispositifs de formation en présentiel généralement mis en œuvre dans les dispositifs d’aide aux aidants est compromis en cas d’activité professionnelle, mais aussi en cas de difficulté de garde quand les aidés ne peuvent rester sans surveillance.

L’appel à projets soutiendra les actions de formation des aidants à distance à travers la création d’outils et méthodologies adapté(s) aux aidants ; il a pour but de **tester la pertinence de ces dispositifs dans une optique de diversification et de complémentarité** des réponses apportées aux aidants. Ces dispositifs devront être mis à disposition et libres de droits pour une utilisation à titre individuel ou dans le cadre de dispositifs non lucratifs de formation collective.

1. **Critères d’éligibilité**

**3.1 – Structures candidates**

Toute personnalité morale peut déposer un projet, quel que soit son statut (public, privé, lucratif, non lucratif…). Une attention privilégiée sera portée aux projets partenariaux mobilisant plusieurs acteurs.

Les acteurs économiques à but lucratif devront faire valoir des appuis partenariaux (participation au projet et/ou cofinancement) accréditant de l’intérêt collectif du projet.

Les demandes de subvention ne pourront pas concerner des actions à visée commerciale.

**3.2 – Durée des projets**

Les projets auront une durée maximale de **24 mois.**

**3.3 – Dépenses éligibles et montant de la subvention**

La subvention soutient des dépenses de projet ponctuelles, limitées dans le temps et ne peuvent pas se confondre avec une subvention de fonctionnement.

De plus, les financements de la CNSA ne doivent pas entraîner ou compenser le désengagement de partenaires antérieurement engagés et favoriser des effets de substitution.

Attention : Ne pourront bénéficier à ce titre d’un financement par la CNSA les actions relevant du champ d’une autre section du budget de la Caisse (fonctionnement des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux pour personnes âgées ou handicapées ; aides directes aux personnes ; renforcement de la professionnalisation).

La subvention de la CNSA se portera de préférence sur des coûts d’ingénierie de projet, de développement d’outils et de méthodes, d’accompagnement méthodologique, d’expertise et d’évaluation externe. Le financement ne pourra pas couvrir les frais de fonctionnement nécessaires le cas échéant à la poursuite du dispositif au terme de la phase de projet.

Le montant de la subvention accordée sera limité à un maximum de **200 000 euros.**

1. **Modalités pratiques de soumission**

**4.1 - Contenu du dossier de demande de financement :**

Les pièces constitutives de la demande de financement sont les suivantes :

**Pour le secteur privé :**

Si l'organisme privé est sans but lucratif :

 - Dossier type de demande de financement (modèle XL à télécharger) dûment complété, daté et signé

 - Description détaillée du projet (voir détail ci-après)

 - Copie des statuts signés déposés ou approuvés

 - Derniers comptes annuels approuvés

 - Photocopie du récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture et, le cas échéant, des modifications,

 - Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes (dans le cas où l'organisme a un budget supérieur à 150.000 euros),

 - Rapport d'activité de l'organisme

 - Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

Si l'organisme privé est à but lucratif :

- Dossier type de demande de financement (modèle XL à télécharger) dûment complété, daté et signé

 - Description détaillée du projet (voir détail ci-après)

 - Photocopie du K-bis,

 - Derniers comptes annuels approuvés

 - Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes

 - Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

**Pour le secteur public -**

- Dossier type de demande de financement (modèle XL à télécharger) dûment complété, daté et signé

- Description détaillée du projet (voir détail ci-après)

- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

La présentation détaillée du projet (20 pages environ) devra décrire :

* **Qui est à l’initiative du projet :** structure ou groupement (au-delà du porteur administratif de la demande de subvention qui doit être unique), légitimité et expérience sur le champ d’intervention du projet.
* **Le contexte du projet** : état des lieux des constats, éléments de diagnostics et connaissances (scientifiques le cas échéant, et/ou pratiques) conduisant à proposer le projet. Nota : Il n’est pas utile dans cette partie de faire des développements sur les enjeux globaux des dispositifs de soutien aux aidants, seuls seront développés les analyses propres au porteur du projet, situées sur son champ ou territoire d’action. Le porteur de projet devra expliciter le caractère innovant du projet, en rapport avec le contexte local. Dans le cas de projets portant sur le développement de solutions technologiques, il sera attendu que la solution proposée soit analysée au regard de « solutions concurrentes » existantes.
* **Les objectifs** : ce que le projet cherche à réaliser ou mettre en œuvre, dans quel but. A quels besoins non satisfaits identifiés il répond.
* **La méthodologie :**

Présentation générale de la démarche de projet

Description détaillée de la démarche : identification des différentes étapes, de leur objectif, des délais et moyens humains consacrés à chaque étape ; identification des jalons de suivi et de validation.

Dispositif de suivi et de pilotage.

Description précise des livrables.

Il est souligné que la démarche devra obligatoirement prévoir une phase de rédaction d’un rapport final du projet. Ce rapport devra en outre comprendre :

- Un volet de bilan de la méthodologie du projet pour rendre compte des choix et des difficultés rencontrées au cours de projet (retour d’expérience) et des résultats de l’évaluation. Ceci à des fins de partage de pratiques pour des projets ultérieurs.

-Produire des recommandations à l’adresse des pairs pour un transfert ou une généralisation de la méthode expérimentée.

* **L’équipe projets :** qualités, expériences, structure d’appartenance et rôles des différents intervenants.
* **Le dispositif d’évaluation interne et/ou externe :** comment sera appréciée ou mesurée l’atteinte des objectifs du projet, le cas échéant, l’impact sur les bénéficiaires finals de sa mise en œuvre.
* **La gouvernance du projet :** instances prévues pour le pilotage stratégique, le suivi opérationnel et l’évaluation ; composition et modalités de travail de chacune.
* **Les suites envisagées du projet :** comment le projet s’inscrit dans la durée de façon autonome, hors subvention de la CNSA.
* **L’analyse des risques du projet :** quels sont les risques identifiables pour le projet en termes de faisabilité, de respect du calendrier, de mobilisation des parties prenantes.

Il est proposé en annexe deux tableaux pro-forma pour fournir une représentation synthétique de la démarche et des équipes.

**Précisions à apporter dans la présentation du projet pour les projets de l’axe 1** : dans le cadre du plan type tel qu’il vient d’être décrit, il est plus spécifiquement attendu que le document de projet

* Explique comment les publics cibles sont associés à la conception et/ou à l’expérimentation du projet.
* Dans le cas de recours à des outils et méthodes de quantification (scores, indices de stress, de fardeau, outils d’évaluation …), indique leur niveau de reconnaissance scientifique.
* Présente le fonctionnement du dispositif expérimenté à la cible: modèle technique, organisationnel et économique. Il est rappelé que le financement de la CNSA ne porte que sur le développement et non sur le fonctionnement. La Caisse ne pourra pas soutenir ultérieurement le fonctionnement.

**Précisions à apporter dans la présentation du projet pour les projets de l’axe 2** : dans le cadre du plan type tel qu’il a été décrit ci-avant, il est plus spécifiquement attendu que le document de projet :

* Précise les publics visés et ce qui les caractérise au regard du besoin d’auto-formation.
* Explique en quoi l’action est innovante en dressant un état des lieux de l’offre existante pour le public visé et en expliquant clairement les éléments de différentiation du nouvel outil par rapport à l’offre existante.
* Décrive précisément les objectifs de formation et les hypothèses de temps d’auto-formation requis.
* Précise comment sera garantie l’accessibilité des contenus au plus grand nombre (facilité de compréhension, ergonomie, ..).
* Décrive pour l’élaboration des contenus :
	+ La méthode de spécification des besoins d’information ou de formation des aidants qui a été ou sera mobilisée pour définir les contenus de formation.
	+ Comment sera organisée une participation significative des publics cibles à la spécification et aux tests des contenus et supports proposés.
	+ Précise comment les contenus informatifs seront validés scientifiquement.
* Précise les supports sur lesquels pourront être utilisés les applications, et leurs conditions techniques d’accès (outils, version, gratuité des logiciels requis…).
* Décrive les modalités de diffusion de l’outil auprès des cibles visées (directe ou inter médiée).
* Prévoie sur la base de l’outil fini, un dispositif d’évaluation des usages, de la satisfaction, et des effets perçus de la formation auprès d’un échantillon d’aidants.
* Présente le dispositif cible de fonctionnement de l’outil : modèle technique et économique des plateformes de mise à disposition. Il est rappelé que le financement de la CNSA ne porte que sur le développement et non sur le fonctionnement. La Caisse ne pourra pas soutenir ultérieurement le fonctionnement.

**4.2 – Dépôt des dossiers**

Les dossiers seront envoyés **en format électronique**et **par courrier postal**, **en deux exemplaires papier** aux adresses suivantes :

Postale :

Section 5 – innovation 2015

66, avenue du Maine

75682 Paris cedex 14

Electronique : innovation2015@cnsa.fr

La date limite de réception des dossiers est fixée au : **jeudi 15 octobre 2015 (cachet de la poste pour les dossiers papier et date de réception du courriel pour le dépôt électronique).**

Le dossier doit être complet lors de son dépôt pour être enregistré. Les porteurs de projets recevront un accusé de réception à réception de leur envoi électronique.

**4.3 – Demandes de renseignement**

Pour toute demande de renseignement concernant cet appel à projets, écrire à :

innovation2015@cnsa.fr

En précisant l’objet de votre interrogation et vos coordonnées (structure d’appartenance et téléphone). Vous serez rappelé par la personne compétente de la CNSA.

1. **Critères et modalités de sélection**

Les projets éligibles seront analysés et notés en fonction des critères d’appréciation suivants :

* La pertinence du projet : impacts attendus en termes de soutien aux aidants
* La justification du caractère innovant du projet, en rapport avec le contexte local ou de l’offre d’outils existants
* La clarté et la cohérence du document de présentation du projet
* La légitimité et la qualification du porteur de projet, la qualité et la pertinence des partenariats mobilisés (institutionnels et techniques)
* La faisabilité du projet : adéquation des moyens aux objectifs et anticipation des risques projet.
* La qualité du dispositif d’évaluation.
* L’inscription du projet dans la durée : relais opérationnels et économiques au terme de la phase projet pour la poursuite ou le déploiement de l’action.
* La transférabilité de l’expérimentation ou des outils développés.

Les projets seront notés selon ces critères puis classés.

Tous les porteurs seront informés par courrier de leur rang de classement et de l’acceptation ou du refus de la demande de subvention.

**ANNEXE 1 : Tableaux de description de la démarche du projet**



**ANNEXE 2 : Tableaux de présentation des équipes**



|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Equipe externes (prestataires)** |  |  |  |  |
| Fonction dans le projet | Nom  | Eléments clé du CV | Structure d'appartenance  | Charge de travail en jours sur le projet | Valorisation financière du poste sur la durée du projet |
|   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |

1. LAMY (Claire), GILIBERT (Camille), BARANGER (Chloé), DE BUSSCHER (Florence), Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées -CREAI Rhône-Alpes, Conseil général du Rhône, Les besoins et attentes des aidants familiaux de personnes handicapées vivant à domicile, CREAI Rhône-Alpes, 2009, 57 p. [↑](#footnote-ref-1)